



Procès-verbal

Bureau Directeur téléphonique du 21 octobre 2011

Présents : BETTENFELD Jacques, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia.

Assistent : AMIEL André (pour partie), SCARSI Claude, JACQUET Michel.

Excusés : BECCIA Evelyne, DEMETZ Jean-Paul, VILLEPREUX Brigitte, MANOUVRIER Alexis, BANA Philippe.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h depuis le siège de la FFHB.

En ouverture de séance, André AMIEL, en qualité de Président d'honneur de la FFHB, tient à rendre un vibrant hommage à Germain SPATZ décédé le 18 octobre dernier, homme remarquable et grand serviteur du handball. Le Bureau Directeur adresse ses plus sincères condoléances à la famille de M. Germain SPATZ ainsi qu'à ses proches.

Le Bureau Directeur approuve le PV de sa réunion du 7 octobre 2011.

Saisi par la Ligue de Belgique Francophone de Handball, le Bureau Directeur réaffirme son souhait de poursuivre une collaboration, notamment sur le territoire de la Ligue Nord Pas de Calais, avec les clubs et licenciés de l'institution belge et propose que cette collaboration se matérialise par la conclusion d'une convention.

Le Bureau Directeur valide, sur proposition de Dominique PERNELET, la désignation en tant que membre de la Commission Nationale de Discipline (article 2.5 du règlement disciplinaire) et d'instructeur (article 7.2) de Madame Bénédicte BARICAULT, licenciée sur le territoire du Comité du Loiret.

Sur proposition d'Alain KOUBI, le Bureau Directeur valide la suppression de la cotisation de 2 € liée à la carte arbitre.

Par décision du 27 mai 2011, le Bureau Directeur avait décidé de suspendre, à sa demande, la licence d'agent sportif de handball délivrée à Mme Agata GENES SZUKIELOWICZ considérant que cette dernière entrait dans le champ de la nouvelle incompatibilité instituée par la loi du 9 juin 2010 encadrant la profession d'agent sportif à l'article L. 222-9 du code du sport. Par courriers récents, Mme Agata GENES SZUKIELOWICZ a sollicité la réactivation de sa licence d'agent sportif de handball. Après analyse de la situation de l'intéressée, le Bureau Directeur considère qu'un lien de préposition, qui résulte du pouvoir de surveillance, de direction et de contrôle, n'est pas lié à l'existence d'un contrat de travail. Par ce motif, le Bureau Directeur décide de rejeter la demande de Mme Agata GENES SZUKIELOWICZ et de confirmer la suspension de sa licence d'agent sportif de handball.

Alain KOUBI informe le Bureau Directeur des projets de travaux concernant les locaux du siège fédéral (création d'une nouvelle salle à manger pour libérer de nouveaux espaces de travail, réaménagement espace cuisine, réfection salle du conseil). Il précise que ces travaux sont inscrits au budget 2011.

Jacques BETTENFELD informe le Bureau Directeur de la demande d'explication dont a fait l'objet la FFHB au sujet de la mise en ligne sur le site Internet fédéral des feuillets « recto » des feuilles de match électroniques. Le Bureau Directeur confirme que par la souscription d'une licence auprès de la FFHB, toute personne adhère volontairement aux statuts et règlements de la Fédération et s'engage à s'y conformer. Précisément, dans le cadre de la délégation de service public reçue du ministère chargé des Sports, l'assemblée générale fédérale 2011 a adopté le principe, pour la saison 2011/2012, de la dématérialisation totale des feuilles de match en compétitions officielles. Dans ces conditions, dans le souci d'optimiser l'information en temps réel des acteurs du handball, des médias et du public, le nouveau dispositif réglementaire prévoit la mise à disposition de la feuille de match sur le site Internet de la FFHB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général